

Art. 22 Composition

Le Conseil d'administration se compose de sept (7) membres dont:

au moins six (6) membres proviennent des membres actifs, incluant la présidence. un (1) membre peut provenir des membres associés. À défaut, le poste est comblé par un membre actif.

Il y a 5 postes à combler: Vous pouvez donc poser votre candidature (Voir document 3 : Renseignements pertinents p.2-3)

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FAFMRQ

(La date limite pour faire parvenir sa candidature)

11 mai 2018

Je désire poser ma candidature comme membre du CA :	
Membre actif	
Membre associé	
Ci-joint une résolution du conseil d'administration de l'organisme.	
Nom de l'organisme:	
Nom du/de la candidat(e)	
Adresse du/de la candidat(e)	
Signature du/de la candidat(e)	

(Joindre un mini curriculum vitae à cette candidature)
Envoyer par la poste au 584, rue Guizot Est Montréal, Québec H2P 1N3

Au plus tard le 11 mai 2018

(Le cachet de la poste en fait foi)